Le mot du maire

Un deuxième trimestre bien chargé

Le vote du budget primitif 2015 a été le premier du genre pour les nouveaux élus.

Placé sous le signe de l'épargne, en raison des incertitudes pesant sur les finances publiques (baisse des dotations de l'Etat, réduction des subventions publiques, transfert de compétences) et des besoins d'investissements futurs, les budgets de fonctionnement et d'investissement de la commune sont voisins respectivement de 575 000 € et 260 000 €.

Dans ce cadre, plusieurs projets ont été engagés.

C'est le cas notamment du PLU. Dans le respect du planning prévisionnel, le projet d'aménagement et de développement durables a été débattu lors du conseil municipal du 3 juillet. Une réunion publique sera organisée dans le courant du mois de septembre pour vous exposer les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme à horizon 12 ans.

De son côté, l'aménagement de la RD 308 entre la chapelle et le carrefour du Chemin Neuf fait actuellement l'objet d'une concertation préalable. Procédure non obligatoire, elle découle de la volonté des élus de renforcer la démocratie locale. Plusieurs riverains ou habitants se sont d'ores et déjà déplacés pour donner leur point de vue et faire, le cas échéant, des propositions. L'objectif est de finaliser les études en septembre en vue de déposer les dossiers de subvention en octobre prochain. Si le conseil municipal le décide, les travaux pourraient avoir lieu les deuxième et troisième trimestres 2016.

Parallèlement, et en attendant des aménagements lourds, des dispositifs de sécurité seront installés route de la Gare et route de la Maltournée avant fin septembre. Ils consisteront à réduire la largeur de chaussée, sous la forme d'écluse et de chicane, à partir d'équipements routiers légers : marquage, balises, signalisation de police.

Enfin, de manière inattendue, le regroupement pédagogique intercommunal Larnod-Pugey, créé en 2001, a connu ces derniers mois des difficultés liées à un différend financier entre les deux communes, résultant d'un déséquilibre démographique entre les deux communes (99 enfants de Larnod et 78 de Pugey en 2014).

Les conciliations entre les deux communes engagées dès le mois d'avril sous l'égide de l'inspection académique et les services préfectoraux n'ont pas permis de trouver une solution équitable. Le conseil municipal a rejeté, lors sa séance du 3 juillet, la nouvelle convention de fonctionnement proposée par la commission intercommunale des affaires scolaires, au motif qu'elle ne revêtait pas l'once d'une expression de solidarité intercommunale.

Les enfants de Larnod seront donc scolarisés sur leur lieu de résidence à compter de septembre prochain. L'école communale accueillera plus de 100 enfants, répartis en quatre classes, sous la responsabilité d'une nouvelle directrice, Madame Béatrice CLERC. Les activités périscolaires seront maintenues, mais réorganisées. Une réunion d'information des parents est d'ores et déjà prévue le 10 juillet.

La canicule des derniers jours nous rappelle que *la cloche a sonné*, et qu'il est temps désormais de souffler.

Aussi, je vous souhaite, à toutes et à tous, de bonnes vacances.

Le Maire

Conseil municipal du vendredi 13 février 2015

Procès-verbal de séance

Etaient présents :

Mesdames : Cécilia BERTIN, Annonciat MICHEL-AMADRY et Anne TRONCIN.

Messieurs : Jacky AVIS, Serge BERGEROT, Georges BINET, Jean-Jacques CLAUSSE, Daniel CUENOT, Sébastien CUINET, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT, Michaël FRACHEBOIS et Hugues TRUDET.

Arrivée de Madame Frédérique BOURGEOIS à 20h25

Etait absent : Monsieur Tony ANDREY

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h15.

I Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Michaël FRACHEBOIS est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

II Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 19 décembre 2014

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 19 décembre 2014.

Jean-Marie DOLLAT précise que c'est lui qui a assuré le secrétariat de séance et non, Jean-Philippe DEVEVEY.

Sous réserve de corriger cette erreur matérielle, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 19 décembre 2014.

III Attributions du Maire :

- Prise en charge par la commune des frais de formation des bénévoles de la bibliothèque municipale :

Le maire indique que la commune a signé une convention de partenariat avec le département en octobre 2009 pour gestion de la bibliothèque municipale.

Dans ce cadre, le conseil général organise chaque année des journées de formation, dont les frais pédagogiques sont assumés par le département, la commune n'ayant à supporter, le cas échéant, que les frais de déplacement.

La bibliothèque municipale étant gérée par des bénévoles, les gestionnaires ne peuvent en l'état bénéficier de frais de déplacement, alors même qu'ils contribuent à créer un lien social au sein du village et participent notamment aux activités pédagogiques organisées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Aussi, en guise de reconnaissance, le maire propose au conseil municipal de rembourser les frais de déplacement sur une base inspirée du dispositif existant dans la fonction publique, à savoir 16 € par repas et 0,30 € par km pour l'usage du véhicule personnel.

Jean-Jacques CLAUSSE et Jean-Marie DOLLAT étant concernés, ils ne prennent pas part au vote.
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à la majorité la proposition du maire.

Un vote contre, une abstention, et neuf votes pour.

- Remplacement d'Anne TRONCIN au CCAS :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Madame Anne TRONCIN souhaite céder sa place au sein du CCAS, en raison de son impossibilité d'assister aux réunions fixées le mercredi soir.

Il rappelle que le CCAS est un établissement public administratif.

Le conseil d'administration présidé par le Maire est constitué paritairement de conseillers municipaux et de personnes extérieures. Par arrêté municipal du 27 mai 2014, les membres sont :

- Madame Frédérique BOURGEOIS
- Monsieur Jean-Jacques CLAUSSE
- Monsieur Daniel CUENOT
- Madame Anne TRONCIN
- Monsieur Bernard BEAUPRÉ
- Madame Marie-Josée CARMILLE
- Madame Danielle COULON
- Madame Jeannine GRIFFON

Il sollicite les membres du conseil municipal pour remplacer Madame Anne TRONCIN.

Madame Annonciat MICHEL-AMADRY est candidate.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, la candidature de Madame Annonciat MICHEL-AMADRY.

IV Débat d'orientations budgétaires

Dans le cadre de la préparation du débat d'orientation budgétaire (DOB), chaque conseiller municipal s'est vu remettre un dossier comportant :

- L'exécution du budget communal de 2014 ;
- L'exécution du budget annexe « assainissement » de 2014 ;
- La situation au 31/12/2014 des emprunts communaux ;
- L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

Avant de donner la parole à l'adjoint aux finances, le maire rappelle que ce DOB est prévu au règlement intérieur du conseil municipal. Il est destiné à renforcer la démocratie locale, en permettant à chacun d'accéder aux informations budgétaires et financières communales, et de s'exprimer sur les perspectives et les projets de la collectivité, préalablement à l'établissement du budget.

Il rappelle que la maîtrise des finances publiques a été au cœur de la campagne des élections municipales, et que des engagements ont été pris envers les concitoyens, notamment à l'égard d'un gel des taux d'imposition communaux pendant deux ans, le temps nécessaire d'établir des projets d'investissement, en concertation avec la population, et en s'assurant du soutien financier des partenaires.

- Résultats des budgets 2014 :

L'adjoint au maire chargé des finances présente et commente les documents du dossier, en soulignant notamment les éléments suivants :

- Les dépenses de gestion courante se sont élevées à 314 000 €. Elles constituent pour la grande majorité des dépenses obligatoires et récurrentes.
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 429 000 €, dont 284 000 € d'impôts et taxes, et 100 000 € de dotations de l'Etat et de la CAGB.
- L'épargne brute (capacité d'autofinancement) sur le budget communal s'élève à 98 000 €.
- Le prêt relais de 90 000 € contracté par la précédente municipalité a été remboursé avec le versement du FCTVA perçu en fin d'année.
- Aucune subvention ne sera versée par le conseil général pour l'aménagement du carrefour du chemin neuf (perte de 8 500 €)
- L'encours de la dette communale au 31/12/14 s'élève à 318 000 €, avec une annuité d'emprunt de 50 000 € jusqu'en juillet 2018, et réduite ensuite à 16 500 € jusqu'en mars 2036.

- Eléments de contexte :

Il expose ensuite aux membres du conseil municipal, le contexte financier dans lequel il convient d'établir le budget 2015 :

- Une réduction de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat, estimée à 7 900 € par rapport à 2014 ;
- Un versement de FCTVA attendu aux environs de 16 000 € ;
- Des charges supplémentaires en raison de la réforme des rythmes scolaires (estimées à 10 000 €), du désengagement de l'Etat en matière d'instruction des permis de construire (estimées à 1 000 €) ;
- Une obligation pour la commune de mettre aux normes accessibilité les bâtiments recevant du public dans un délai de trois ans.

- Projets d'investissements 2015-2020 :

Puis, le maire présente les besoins d'investissement recensés à ce jour (aménagements de route, équipements sportifs, transformation ou extension de bâtiments communaux, …). Certains ont fait l'objet d'études, soit dans le cadre de l'aménagement du centre bourg en 2010 (routes de la Gare et de la Maltournée), soit au sein de la commission communale chargée des travaux (route royale, sécurisation des cheminements piétons, …).

•••

Entendu la présentation des résultats du budget 2014 et les perspectives budgétaires et financières communales, le maire propose aux membres du conseil municipal :

- De poursuivre les projets d'investissement engagés (révision du POS) ;
- De répondre aux attentes de la population en sécurisant les cheminements piétons dans le village dès cette année sur le réseau départemental (routes de la Gare et de la Maltournée);
- D'établir en régie les agendas d'accessibilité pour septembre 2015, en demandant des dérogations pour les aménagements dont le coût est disproportionné par rapport au service rendu ;
- D'adhérer au service mutualisé proposé par la CAGB pour l'instruction des demandes d'urbanisme ;
- De pérenniser l'organisation du périscolaire afin de répondre aux enjeux éducatifs et sociaux ;
- D'actualiser l'étude de l'aménagement de la route du village (RD 308), section Chapelle-carrefour du chemin neuf, en vue de déposer les dossiers de demande de subvention en octobre 2015 ;
- De finaliser en régie les études d'aménagement de la route royale, section comprise entre la route de la Gare et le carrefour avec la rue des fins des vergers, pour un dépôt de demande de subvention en octobre 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du maire.

IV Questions diverses :

La phase finale de la mise place du site internet arrivera très prochainement.

Une étude concernant l'aménagement de l'arborétum est en cours.

Après épuisement de l'ordre du jour, le maire lève la séance à 23h25.

Conseil municipal du vendredi 03 avril 2014

Procès-verbal de séance

Etaient présents :

Mesdames : Cécilia BERTIN, Frédérique BOURGEOIS, Annonciat MICHEL-AMADRY et Anne TRONCIN.

Messieurs : Jacky AVIS, Serge BERGEROT, Georges BINET, Daniel CUENOT, Sébastien CUINET, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT, Michaël FRACHEBOIS et Hugues TRUDET.

Procuration : Monsieur Jean-Jacques CLAUSSE à Monsieur Daniel CUENOT

Etait absent : Monsieur Tony ANDREY

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h20.

Il propose aux membres du conseil municipal d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Philippe SIGAUX, habitant de LARNOD, décédé le 14 mars 2015, à l'âge de 58 ans.

I Désignation du secrétaire de séance.

Madame Cécilia BERTIN est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

II Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 13 février 2015.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 13 février 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 13 février 2015.

III Attributions du Maire

- Facturations des encas publicitaires sur le site internet de la commune :

  Monsieur Daniel CUENOT propose aux membres du conseil municipal d'insérer sur le site internet de la mairie la publicité des entreprises domiciliée à LARNOD moyennant une participation annuelle de 20,00 € pour chacune d'entre elle, une convention ayant été signée entre la commune et chaque entreprise.

  Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, la facturation de 20,00 € annuel pour l'insertion de la publicité par entreprise domiciliée sur la commune.

- Convention avec la CAGB pour l'instruction des actes ADS :

  L'Etat, et notamment la Direction Départementale des Territoires, instruisait gracieusement pour les communes compétentes de moins de 20 000 habitants, les autorisations d'urbanisme depuis les lois de Décentralisation des années 80.

  La Loi ALUR, votée en mars 2014 prévoit, à compter du 1er juillet 2015, la fin de ce dispositif gratuit pour toutes communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de 10 000 habitants et plus.

C'est dans ce contexte que la Communauté d'agglomération propose de mettre en place, en application de l'article L 5211-4-2, pour les communes qui le souhaitent, un service commun constitué à partir du service Gestion du Droit des Sols de la Ville de Besançon.

Il s'agit :

- d'offrir aux communes une solution immédiate dès la fin de la mise à disposition des services de l'Etat,
- de partager une expertise technique administrative et juridique pour une instruction des autorisations fiable et rigoureuse,
- de rechercher une économie d'échelle par le biais de la mutualisation des moyens et de franchir une étape dans l'organisation partagée d'un service aux usagers.

Ce service commun propose aux communes une mission de base et un forfait optionnel.

Mission de base :

- conseil auprès des porteurs de projet, réflexion partagée sur la forme et le fond des dossiers à la demande des Maires,
- instruction technique et réglementaire de la conformité des projets aux règles d'urbanisme, synthèse des avis techniques, coordination des gestionnaires de réseaux, proposition d'une décision,
- traitement des questions environnementales et du financement des aménagements le cas échéant,
- suivi de la DAACT (récolement des travaux, établissement de l'attestation) pour les PC à enjeux et les PA, et les conformités obligatoires (ERP, dossiers soumis à procédures réglementaires spécifiques, accord ABF..).

Forfait optionnel :
Par ailleurs, pour les actes instruits, un forfait optionnel est proposé pour les communes souhaitant bénéficier d'un suivi post-décision pour tous les actes ou par catégorie d'actes.

Cela correspond au :

- contrôle de l'affichage terrain avec relance éventuelle,
- suivi de la DOC (avec enclenchement du contrôle d'implantation le cas échéant) et de la DAACT,
- Suivi de chantier : coordination des services gestionnaires, gestion des problèmes de voisinage.

Ce forfait ne fait pas partie de la mission de base, les communes qui souhaitent en bénéficier se verront facturer un coût supplémentaire par acte. Il est estimé aujourd'hui à 60€.

Par type d'acte, le coût varie selon le temps et les investigations plus ou moins complexes à mener pour l'instruction :

Certificat d'urbanisme b :	128 €
Autorisation de travaux :	128 €
Déclaration Préalable :	224 €
Permis de Démolir :	224 €
Permis de construire Maison Individuelle :	320 €
Permis de construire à enjeux :	960 €
Permis d'Aménager :	960 €

Considérant que le service commun proposé par la Communauté d'agglomération répond au besoin de la commune de LARNOD ; le maire propose aux membres du conseil municipal de :

- se prononcer en faveur de l'adhésion de la commune au service commun créé par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1er juillet 2015 ;

- de confier l'instruction exclusive au service commun ainsi créé, de tous les permis de construire qu'il s'agisse de maisons individuelles ou d'aménager ;
- de ne retenir que la mission de base pour les actes précités ;
- d'approuver le projet de convention proposé par la CAGB et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du maire.

- Aménagements de sécurité sur les RD 308 et 478 :

Comme suite à réunion du 13 février 2015 portant sur les débats d'orientations budgétaires, le Maire précise qu'un dossier de demande de subvention a été constitué. Les travaux consisteront à créer des écluses sur la route de la Gare et de la Maltournée à l'aide de marquage au sol et de balises réfléchissantes afin d'inciter les usagers à ralentir. Le chemin des Pierres sera quant à lui aménagé afin d'inciter les piétons à l'emprunter pour rejoindre le quartier Bellevue et ainsi éviter le chemin Neuf, départementale étroite et sinueuse.

Le montant des travaux s'élève à 32 100,00 €.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à déposer le dossier de subvention auprès des services du Conseil Général et à réaliser les travaux dès cette année.

Après en avoir délibéré, la proposition du Maire est approuvée à l'unanimité.

- Vote du montant de subvention par élève à la caisse des écoles :

Dans le cadre des réunions de la commission intercommunale des affaires scolaires, il a été constaté que la subvention de fonctionnement du RPI fixée à 56,00 € par élève n'a pas été réévaluée depuis une dizaine d'années, obligeant les communes à abonder la caisse des écoles en cours d'année au gré des projets portés par les enseignants.

De manière concertée avec la commune de PUGEY, le Maire propose de fixer la subvention à :
65,00 € par élève.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, la proposition du Maire.

IV Attribution du Président de séance :

- Approbation du compte administratif 2014 et concordance avec le compte de gestion :

Sous la présidence de Monsieur Sébastien CUINET adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal et le compte administratif assainissement 2014 qui s'établissent ainsi :

Budget communal 2014			
FONCTIONNEMENT	**Dépenses**	**Recettes**	**Solde**
Réalise de l'exercice	367 258,32	448 641,04	81 382,72
Report exercice antéieur		86 072,40	86 072,40
Total	367 258,32	534 713,44	167 455,12

Solde d'exécution 2014 + 81 382,72 € + report 2013 + 86 072,40 €
Soit un excédent de clôture de : 167 455,12 €

Budget communal 2014			
INVESTISSEMENT	**Dépenses**	**Recettes**	**Solde**
Réalise de l'exercice	240 446,36	185 660,80	-54 785,56
Report exercice antéieur		41 093,67	41 093,67
Total	240 446,36	226 754,47	-13 691,89

Solde d'exécution 2014 - 54 785,56 € + report 2013 + 41 093,67 €
Soit un besoin de financement de : 13 691,89 €

Budget assainissement 2014			
FONCTIONNEMENT	**Dépenses**	**Recettes**	**Solde**
Réalise de l'exercice	44 849,15	42 353,42	-2 495,73
Report exercice antéieur		25 328,20	25 328,20
Total	44 849,15	67 681,62	22 832,47

Solde d'exécution 2014 – 2 495,73 € + report 2013 + 25 328,20 €
Soit un excédent de clôture de : 22 832,47 €

Budget assainissement 2014			
INVESTISSEMENT	**Dépenses**	**Recettes**	**Solde**
Réalise de l'exercice	10 869,87	8 342,63	-2 527,24
Report exercice antéieur		40 647,31	40 647,31
Total	10 869,87	48 989,94	38 120,07

Solde d'exécution 2014 – 2 527,24 € + report 2013 + 40 647,31 €
Soit un excédent de clôture : 38 120,07 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le compte administratif communal et le compte assainissement 2014.

V Délégations de fonction accordées aux adjoints :

V 1 Adjoint aux finances et aux marchés publics :

- Affectation des résultats 2014 :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir affecter les résultats au titre du budget communal et du budget assainissement de l'exercice 2014.

BUDGET COMMUNAL			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	81 382,72	Résultat de l'exercice	-54 785,56
Résultat antérieur reporté	86 072,40	Résultat antérieur reporté	41 093,67
TOTAL	**167 455,12**	**TOTAL**	**-13 691,89**

Affectation :
Autofinancement : **+ 153 763,23 €** **Compte 002** (Recettes de fonctionnement)
Affectation à la réserve : **+ 13 691,89 €** **Compte 1068** (Dépenses d'investissement)

BUDGET ASSAINISSEMENT			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	-2 495,73	Résultat de l'exercice	-2 527,24
Résultat antérieur reporté	25 328,20	Résultat antérieur reporté	40 647,31
TOTAL	**22 832,47**	**TOTAL**	**38 120,07**

Affectation :
Autofinancement : + **22 832,47 €** **Compte 002** (Recettes de fonctionnement)
Excédent d'investissement : + **38 120,07 €** **Compte 001** (Recettes d'investissement)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, les affectations proposées au titre de chacun des budgets.

- Vote des taux d'imposition 2015 :

Monsieur Sébastien CUINET, rapporte les conclusions de la commission budget-finances pour les taux d'imposition 2015 :

Après en avoir délibérer, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux voté en 2014 et de les reconduire à l'identique en 2015 soit

	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti
Pour mémoire 2014	**15.21 %**	**16.34 %**	**30.23%**
2015	**15.21 %**	**16.34 %**	**30.23%**
Taux moyens nationaux constatés en 2013	23.88 %	20.11 %	48.94 %

- Vote des budgets primitifs 2015 (communal et assainissement) :

Monsieur Sébastien CUINET, adjoint chargé de la commission budget-finances, présente le budget primitif communal ainsi de celui de l'assainissement pour l'exercice 2015.

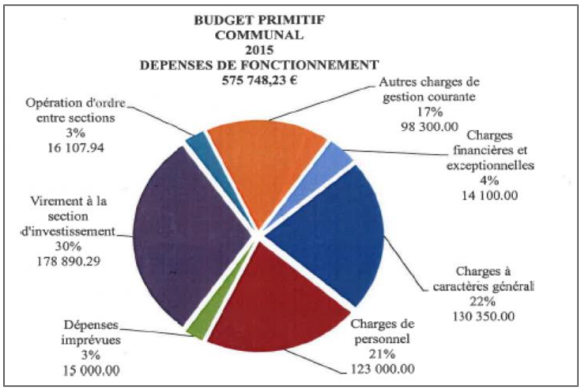

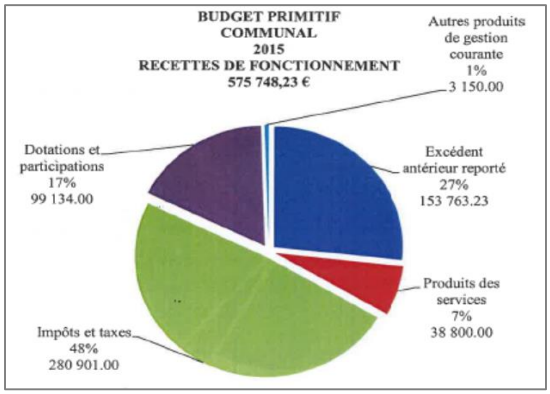

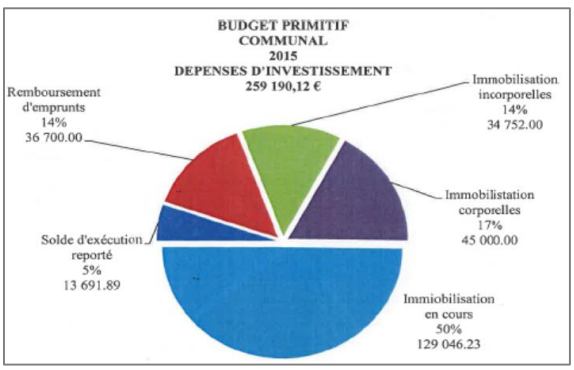

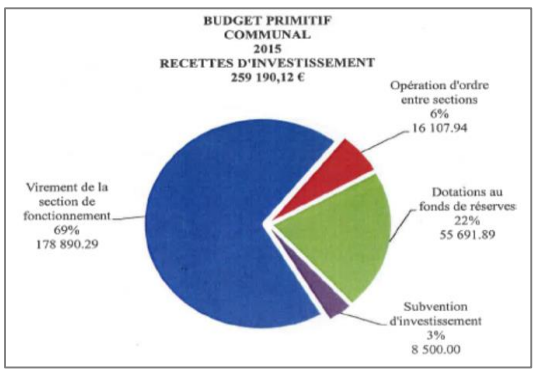

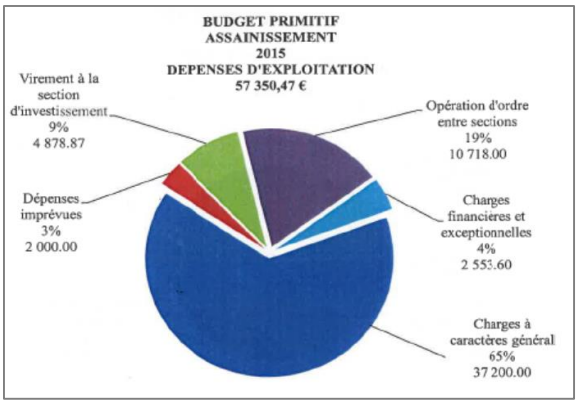

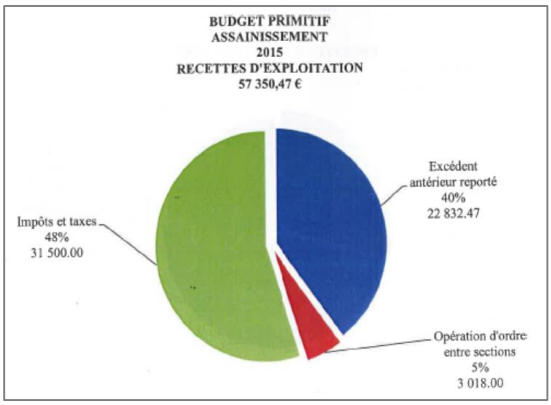

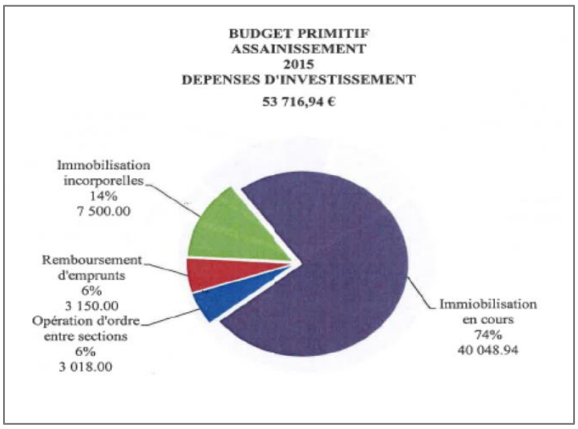

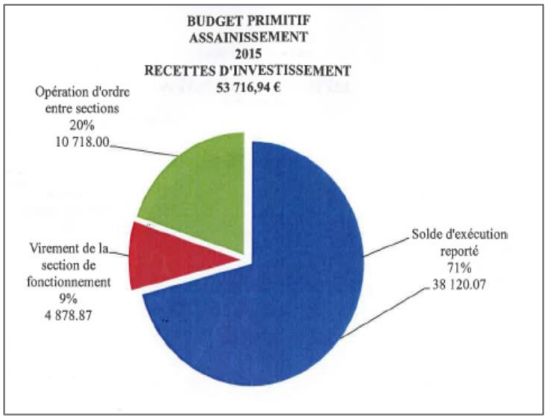

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent à l'unanimité les budgets communal et d'assainissement pour l'année 2015.

V 2 Adjoint à l'entretien, aux travaux et à la forêt :

- Exploitation des résineux des parcelles 1 à 9 et 20 ;

Dans le cadre de l'aménagement forestier 2010-2029, Jacky AVIS, adjoint au maire en charge de la forêt, indique que l'ONF propose à la commune d'exploiter les résineux des parcelles 1 à 9 et 20, représentant au total 360 m^3.

Selon les prix actuels du marché, les recettes brutes totales sont estimées à près de 22 000 €, auxquels il convient de déduire les frais d'exploitation 6 250 €, ainsi que les frais de gestion de l'ONF de 750 €, soit une recette nette prévisionnelle de 15 000 €.
Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter la proposition de l'ONF.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, la proposition de l'ONF.

V 3 Adjoint à l'urbanisme et à l'habitat :

- Délivrances des autorisations d'urbanisme :
  - Permis de construire n° PC 025 328 15 C0001 accordé à M. Nicolas PETOT le 19 mars 2015 pour la construction d'une maison individuelle sise 1, route de la Gare

- Exercice du droit de préemption urbain :
  - Déclaration d'intention d'aliéner une propriété appartenant à l'indivision LIGIER 4, esplanade Marthe DAGOT.
    La commune ne préempte pas cette parcelle.

- Déclaration d'intention d'aliéner un terrain appartenant à M. CONDAMINE au lotissement Bellevue, 16, chemin de la fontaine.
  La commune ne préempte pas cette parcelle.
- Déclaration d'intention d'aliéner un terrain appartenant à M. et Mme ARDIET au lotissement Bellevue, 7, chemin de la fontaine.
  La commune ne préempte pas cette parcelle.

V 4 Adjoint au RPI, aux associations et à la communication :

- Situation du périscolaire au sein du RPI :

L'adjoint rappelle les exigences de Pugey qui avaient été exposées lors du conseil municipal du 13 février dernier : du fait du nombre plus important d'enfants de Larnod sur le RPI, notre commune devrait lui verser une compensation financière.

Pour de nombreuses raisons, notre commission du RPI élargie a décidé à l'unanimité de refuser la demande de la commune de Pugey. Les 2 commissions intercommunales qui ont suivi se sont soldées par des échecs, aucun compromis n'ayant pu être adopté.

Par mesure de rétorsion, la commune de Pugey a décidé unilatéralement que les enfants mangeraient à la cantine de leur village de résidence, et non plus dans la commune où ils sont scolarisés. Cette décision a été signifiée aux parents le 23 mars pour prendre effet au 1er avril, échéance repoussée au 7 avril.

Une levée de bouclier s'en est suivie pour refuser cette décision brutale, tant du côté des parents que des élus de Larnod.

Des contacts ont été pris avec les plus hautes autorités (Préfet, Inspecteur d'Académie, Inspectrice de circonscription), des réunions ont été organisées, des lettres ont été diffusées, une pétition a été mise en ligne qui a recueilli plus de 80 signatures.

Cette mobilisation a été couronnée de succès puisque la mairie de Pugey a dû surseoir «momentanément» (sic) l'exécution de sa « menace» (sic).

Nous ignorons quelle sera l'évolution de la situation à terme. Une réunion est prévue le 10 avril entre les maires des 2 communes et l'Inspecteur d'Académie. Monsieur TRUDET réaffirmera la position de Larnod et redemandera, pour équilibrer les effectifs (100 enfants de Larnod contre 70 de Pugey à la rentrée 2015), le retour de la 4ème classe dans notre commune.

* * *

Après en avoir débattu, les élus condamnent unanimement la méthode employée par la municipalité de PUGEY, allant à l'encontre du RPI, des parents et des enfants.

Le maire propose au conseil municipal de confirmer la demande de transfert d'une classe de PUGEY à LARNOD afin de réduire les charges supportées par la commune de PUGEY, à compter de la rentrée scolaire 2015.

Après en avoir délibéré, la proposition du maire est approuvée à l'unanimité.

VI Questions diverses :

Une étude entre AVANNE, BEURE et LARNOD est en cours afin de faciliter l'accès chemin des Combes (au niveau du 33, route de la Maltournée) aux grumiers.

Après épuisement de l'ordre du jour, le maire lève la séance à 23h20.

Conseil municipal du vendredi 29 mai 2015

Procès-verbal de séance

Etaient présents :

Mesdames : Frédérique BOURGEOIS, Annonciat MICHEL-AMADRY et Anne TRONCIN.

Messieurs : Jacky AVIS, Serge BERGEROT, Jean-Jacques CLAUSSE, Daniel CUENOT, Jean-Marie DOLLAT, Hugues TRUDET.

20h10 : arrivée de Messieurs Sébastien CUINET et Michaël FRACHEBOIS

20h20 : arrivée de Madame Cécilia BERTIN et de Monsieur Jean-Philippe DEVEVEY

Procuration : Monsieur Georges BINET à Monsieur Serge BERGEROT

Etait absent excusé : Monsieur Tony ANDREY

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h05.

I Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Marie DOLLAT est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

II Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 3 avril 2015 :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 3 avril 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 3 avril 2015.

III Fixation de l'indemnité du comptable :

Le maire indique qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 prévoit le versement d'une indemnité au comptable du trésor pour conseils aux collectivités. Ils portent notamment sur l'établissement des budgets primitifs et sur leur exécution tout au long de l'année. Des réunions sont également organisées à destination des secrétaires de mairie pour prodiguer des conseils sur la mise en œuvre de nouvelles directives ou simplement pour rappeler les règles d'imputation budgétaires.

Au vu de l'aide réelle apportée par l'actuel comptable public, la maire propose aux membres du conseil municipal de verser la totalité de l'indemnité prévue par les textes (un taux de 100%)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, la proposition du Maire.

IV Information des élus "les rôles de l'agence foncière et de l'établissement public foncier du Doubs" :

Monsieur MOUGEOT, directeur de l'Agence Foncière (AF) et de l'Etablissement Public Foncier (EPF), présente les missions et les compétences de ses services.

L'AF intervient dans le domaine de l'urbanisme et possède une longue expérience des négociations foncières. L'EPF intervient quant à lui pour le portage des opérations d'aménagement d'intérêt public (habitat, renouvellement urbain, équipements publics).

Nul doute que l'AF et l'EPF seraient des partenaires utiles et intéressants pour la commune dans le cadre de la mise en œuvre de son projet d'aménagement et développement durable prévu au PLU.

V Subvention accordée à la caisse des écoles :

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2015-04-03-05 du 03 avril 2015

Dans le cadre des réunions de la commission intercommunale des affaires scolaires, il a été constaté que la subvention de fonctionnement du RPI fixée à 56 € par élève n'a pas été réévaluée depuis une dizaine d'années, obligeant les communes à abonder la caisse des écoles en cours d'année au gré des projets portés par les enseignants.

De manière concertée avec la commune de PUGEY, le Maire propose de fixer la subvention à 65 € par élève.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent la proposition du Maire par une abstention et 13 voix pour.

VI Présentation du projet arborétum :

Le maire donne la parole à Cécilia BERTIN pour présenter le projet cité en objet.

Elle indique qu'il s'inscrit dans une démarche globale d'aménagement d'un espace vert dédié aux sports, loisirs, détente dans notre village (le long de la route Royale).

L'objectif est triple :

- améliorer le lien social dans notre village,
- disposer d'un véritable espace vert propre à la détente, aux loisirs et sports (profiter des infrastructures déjà en place, foot, tennis, pétanque, vélocross),
- créer un espace pédagogique à destination du public scolaire (périscolaire et extra-scolaire) par le biais d'un arborétum.

Après quelques travaux d'aménagement et l'installation d'équipements (bancs, tables, …) sur le site, le projet d'arborétum serait mis en œuvre progressivement sur plusieurs années. Il s'agit d'impliquer les enfants, dans le cadre de projets pédagogiques en concertation avec les enseignants de l'école de LARNOD, par exemple autour du thème de l'arbre : découvrir, planter, arroser, entretenir, …

Le budget estimé par la commission environnement est de 3 000 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le projet de création d'un arborétum et d'un espace partagé à proximité des installations sportives par une abstention et 13 voix pour.

VII Politique communale en matière d'accueil des commerces ambulants :

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu plusieurs demandes d'emplacement pour des commerces ambulants sur la commune (pizzeria, …).

Les élus sont à la fois réservés et partagés quant à la politique communale à mettre en œuvre. Elle requiert réflexion et concertation avec les commerçants du village.

VIII Questions diverses :

- Jean-Jacques CLAUSSE donne lecture d'une lettre de Monsieur Marcel SIMON demandant à baptiser certains espaces publics, en mémoire des quatre fusillés du groupe Guy MOCQUET.
  Sa demande est bien accueillie par les membres du conseil municipal. Toutefois elle sera examinée dans le détail, en concertation avec l'association du groupe Guy MOCQUET.

- Jean-Philippe DEVEVEY relate l'assemblée générale de l'AudaB. La cotisation communale 2015 est inchangée, à savoir 0,25 € par habitant.

  Il évoque également une réunion organisée par la DDT du DOUBS à la préfecture à l'égard du transfert de compétence en matière d'ADS. Il insiste sur le fait que la commune devra veiller à informer la trésorerie sur les participations d'urbanisme dans le cadre des autorisations de construire (saisie informatique sur Sit@del2).

  Il indique enfin que le PC modificatif de Monsieur RONCARI et Madame PETIT a été délivré le 16 avril 2015.

- Daniel CUENOT informe les membres du conseil municipal que Monsieur COMBETTE de la DDCSPP contrôlera à nouveau l'accueil périscolaire le 5 juin. Le dossier administratif du centre d'accueil lui sera présenté.

  Il indique par ailleurs qu'il participera à la réunion organisée par ce même service portant sur l'établissement d'un PEDT commun, le mardi 2 juin après-midi.

- Jacky AVIS informe les membres du conseil municipal que la vente des résineux est en baisse. Le produit de cession des résineux des parcelles de 1 à 9 et 20 pourrait être inférieur de 1 200 € par rapport à l'estimation initiale de l'ONF (14 000 €), les membres du conseil municipal confirment néanmoins la vente.

- Le Maire indique que la préfecture organise le 12 juin une réunion portant sur la gestion de la RN83 dans le village. Elle fait suite à sa lettre du 22 avril dernier adressée au Préfet du Doubs.

  Concernant l'aménagement de la RD308 entre la chapelle et le carrefour du chemin Neuf, le Maire précise que le plan d'aménagement lui sera adressé par le bureau d'étude sous huitaine. Avant présentation du projet définitif en conseil municipal, une concertation avec les riverains sera organisée par le maire. Le plan sera affiché dans la salle du conseil et un registre sera mis à disposition du public.

  Enfin, le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un exercice de gestion de crise sera organisé par la préfecture le mardi 26 juin. Il portera sur un accident de poids lourd dans la traversée du village avec risque de pollution.

Après épuisement de l'ordre du jour, le maire lève la séance à 23h15.

Conseil municipal du vendredi 3 juillet 2015

Procès-verbal de séance

Etaient présents :

Mesdames : Cécilia BERTIN, Frédérique BOURGEOIS, Annonciat MICHEL-AMADRY et Anne TRONCIN.

Messieurs : Tony ANDREY, Jacky AVIS, Serge BERGEROT, Georges BINET, Jean-Jacques CLAUSSE, Daniel CUENOT, Sébastien CUINET, Jean-Philippe DEVEVEY, Michaël FRACHEBOIS et Hugues TRUDET.

20h45 : arrivée de Madame Cécilia BERTIN

21h25 : arrivée de Monsieur Tony ANDREY

Procuration : Jean-Marie DOLLAT à Madame Frédérique BOURGEOIS

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h40.

I Désignation du secrétaire de séance :

Madame Anne TRONCIN est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

II Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 mai 2015 :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 29 mai 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 29 mai 2015.

III Sujets prioritaires :

○ Présentation du PADD dans le cadre de l'élaboration du PLU :

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération en date du 4 juillet 2014, le conseil municipal a prescrit la révision générale de son Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU.) sur l'ensemble du territoire de la commune.

Le Code de l'Urbanisme fixe le contenu, la finalité et les procédures d'adoption ou de révision des Plans Locaux d'Urbanisme. C'est ainsi notamment que l'article L. 123-1 dispose que les PLU. comportent un PADD.

Le PADD. est la clé de voûte du PLU. C'est un document politique et prospectif qui répond à plusieurs objectifs :

- Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

↳ Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L. 123-9 du Code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du PADD., au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de débattre des orientations générales du PADD.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil les quatre orientations générales du PADD. retenues à l'issue des différentes réunions de travail :

① Un développement modéré du village dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine.

② Un développement durable, cohérent, équilibré pour un territoire fonctionnel et sécurisé, notamment en termes de mobilité et d'équipements.

③ Un projet environnemental et paysager valorisant le cadre de vie et prenant en compte les risques et nuisances.

④ Un projet intégrant les activités de loisirs, agricoles et économiques.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert, en précisant qu'il ne donnera pas lieu à un vote. En effet le législateur a voulu permettre un temps de discussion et de concertation avant l'arrêt définitif du projet de PLU.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert, en précisant qu'il ne donnera pas lieu à un vote. En effet le législateur a voulu permettre un temps de discussion et de concertation avant l'arrêt définitif du projet de PLU.

Conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD, en particulier :

- sur la temporalité du PADD (12 ans);
- sur l'aménagement des secteurs en urbanisation extensive;
- sur les opportunités de valorisation et rénovation du bâti ancien;
- sur le nombre de logements autorisés dans le cadre du SCOT;
- sur les mesures de prévention des risques.

Cette délibération prend acte de la tenue, au sein du conseil municipal, d'un débat sur les orientations générales du PADD.

- Exploitation forestière 2015-2016 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de LARNOD, d'une surface proche de 108 ha relève du régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil Municipal le 3 décembre 2010. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés afin d'optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;

En conséquence, il invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'assiette des coupes 2015-2016 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées et des chablis.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de différer l'exploitation des parcelles 15, 16 et 32 au motif que les parcelles numéros 17 et 18 de l'EA 2014 n'ayant pas été exploitées durant l'hiver 2014/2015.
- De vendre aux adjudications générales les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit : en futaie affouagère la parcelle n° 13 et, en bloc façonné les parcelles n° 17 et 18.
- De vendre les chablis de l'exercice de gré à gré en bloc et façonnés.
- De délivrer à l'affouage le produit des coupes des parcelles 13, 17 et 18.
- De rémunérer l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure.

- Transfert dans le domaine public du lotissement « Les terrasses du Crait » :

Monsieur le Maire indique que Monsieur Richard PAQUETTE, a sollicité l'incorporation dans le domaine public des terrains privés à usage de voirie et d'espaces verts, à savoir les parcelles AB 123(superficie de 55 m²) et 124 (superficie de 845 m²) pour une superficie totale de 900 m², ainsi que les réseaux d'électricité, de téléphone, de gaz, d'eau et d'assainissement du lotissement « Les Terrasses du Crait ».

En conséquence, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- de décider du classement dans le domaine public de la voirie de 100 mètres linéaires, des espaces verts du lotissement « Les terrasses du Crait » et des réseaux ;
- de procéder à l'acquisition à titre gratuit de ces parcelles.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- de prononcer le classement dans le domaine public desdits terrains et réseaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette procédure de classement ;
- d'approuver l'acquisition à titre gratuit des parcelles ci-dessus désignées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition correspondant et tout document s'avérant utile.

- Organisation du scolaire et du périscolaire à la rentrée 2015 :

Le RPI Larnod-Pugey, créé en 2001, connaît depuis quelques mois des difficultés liées à un différend financier entre les deux communes.

Celles-ci résultent du déséquilibre démographique entre les deux communes, lequel devrait s'aggraver à court terme, pour ensuite se maintenir pendant plusieurs années.

Considérant que le coût du périscolaire était injustement supporté par sa collectivité, le maire de Pugey a tenté de remettre en cause en cours d'année l'organisation mise en place en septembre 2014.

L'intervention des services de l'Etat et la mobilisation des parents l'ont convaincu d'abandonner son projet.

Dans ce contexte, plusieurs réunions en présence de la DSDEN (ex inspection académique) et de la DDCSPP ont eu lieu afin de tenter de trouver un accord sur la répartition des coûts supportés par chacune des communes.

La commune de Larnod a proposé de transférer une classe de l'école de Pugey à Larnod afin de réduire les charges du périscolaire de la commune de Pugey (lettre du maire en date du 11 mars 2015, suivie d'une délibération du conseil municipal du 3 avril 2015).

L'inspecteur d'académie a donné un avis défavorable au motif qu'il n'allouait pas les moyens en personnel en considération du périscolaire.

De son côté, la commune de Pugey n'a pas soutenu la proposition de la commune de Larnod au vu des impacts négatifs sur son école (perte d'une classe).

Dans ces conditions, et sur proposition des services de l'Etat, il a été convenu de rédiger une nouvelle convention de fonctionnement du RPI.

Elle a fait l'objet de plusieurs réunions de la commission intercommunale des affaires scolaires.

Le maire en fait une lecture commentée en séance et suscite le débat.

Avant de passer au vote, le maire rappelle que le regroupement pédagogique, né en 2001 d'une volonté des deux communes de travailler ensemble dans l'intérêt de la communauté, ne repose sur aucune structure intercommunale, mais simplement sur l'entente des communes.

Aussi, en cas de rejet de la convention, il conviendra d'en tirer toutes les conséquences, en mettant fin au RPI dès la rentrée scolaire 2015, chaque commune scolarisant ses enfants au sein de son école.

La signature de la convention étant une compétence du conseil municipal, le maire soumet au vote la convention :

- Nombre de voix refusant la convention et optant pour une scolarisation de l'ensemble des enfants de Larnod à Larnod : 10
- Nombre d'abstention : 0
- Nombre de voix en faveur du maintien du RPI et de la signature de la convention : 5

Le maire prend acte de la décision du Conseil Municipal. Il informera la municipalité de PUGEY, ainsi que les services de l'Etat. Il prendra toutes les mesures afin que les enfants de LARNOD puissent être accueillis dans les meilleures conditions dès la rentrée scolaire 2015.

En conséquence, il appartiendra à chaque commune d'accueillir ses enfants dès la rentrée scolaire 2015.

IV Questions diverses :

- Monsieur Jean-Jacques CLAUSSE fait part aux membres du conseil d'une information concernant les plantes invasives, laquelle est consultable sur le site internet.
- Monsieur Tony ANDREY informe les membres du conseil qu'une porte ouverte aura lieu à la ferme de CADEMENE le 2 août 2015.

Après épuisement de l'ordre du jour, le maire lève la séance à 22h45.

LARNOD
VIVRE ENSEMBLE

CONCERTATION

Objet : Aménagement de la route du village, section comprise entre la chapelle et le carrefour du chemin neuf.

Modalités :

- Affichage du plan d'aménagement dans la salle du conseil, consultable aux heures d'ouverture de la mairie : Mardi de 17h à 19h et samedi de 10h à 12h ;
- Mise à disposition d'un registre de concertation ;
- Accueil du public par le maire : Mardi 7 juillet de 17h à 19h, samedi 11 juillet de 9h à 12h, ou sur rendez-vous.

Période : Du 8 juin au 11 juillet inclus

Le Maire

MAIRIE DE LARNOD

Hugues TRUDET

Etat-civil

Naissances :

Augustin FUSILLIER, né le 29 octobre 2014

Adam BILAL FEBVRE, né le 24 avril 2015

Yanis EL HAJJI, né le 03 mai 2015

Margaux BERTHIER, née le 27 mai 2015

Mariage :

Madame Cindy POURCHET et Monsieur Jean-Michel LOUVET

Décès :

Monsieur Philippe SIGAUX, chemin de la Gratte, décédé le 14 mars 2015

Nouveaux habitants :

Clémence BECQUET et Aymeric BAUD, 14 rue des Fins du Verger

Najate EL HAJJI et Najib EL HAJJI, 4 rue de la Diligence

Christian BRIARD et Christine CLERC, 4 esplanade Marthe Dagot

Les nouveaux habitants seront reçus en mairie au début de l'automne. Ceux qui n'apparaissent pas sur cette liste sont invités à se faire connaître en mairie.

Depuis quelques mois, le site Internet de la commune est fonctionnel. Vous pouvez le consulter en tapant « larnod.fr » ou simplement « larnod », ce qui vous amènera sur le site « Mairie de Larnod : site officiel de la commune de Larnod ».

Vous y trouverez toutes les informations relatives à la commune : municipalité, actualités, infos pratiques, vie associative, revue de presse, … Le site est mis à jour quotidiennement.

Vous pouvez aussi vous abonner gratuitement aux actualités qui arriveront directement sur votre boîte mail.

Quand vous tombez sur un titre écrit en bleu, cliquez dessus, il ouvrira la page correspondante. Il en va de même pour les liens entre sites.

Bonne lecture.

Plan National Canicule

Comme chaque année depuis 2003, le Plan National Canicule (PNC) est activé au niveau 1 entre le 1er juin et le 31 août pour assurer efficacement la prévention et la gestion sanitaire de la période estivale.

Le PNC s'articule autour de 4 niveaux :

Niveau 1 –veille saisonnière : carte de vigilance météo de couleur verte

Niveau 2 – avertissement chaleur : carte de vigilance météo jaune

Niveau 3 – alerte canicule : carte de vigilance météo de couleur orange

Niveau 4 – alerte maximale : carte de vigilance météo rouge

Conformément à la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées et au Code de l'Action Sociale et des Familles, Les personnes âgées, handicapées ou fragiles peuvent se faire inscrire en mairie sur le registre nominatif qui a pour but de faciliter l'intervention des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du niveau 3 et, à fortiori, du niveau 4.

Se faire inscrire personnellement en mairie ou se faire représenter par un proche.

Qualité de l'eau

Unité de Gestion et d'Exploitation
S HAUTE LOUE

synthèse 2014 / UDI HAUTE LOUE BAS SERVICE

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	SDGE
RESSOURCE	Ressource en nappe alluviale
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisé
TRAITEMENT	désinfection au bioxyde de chlore
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	30182

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2014

Nombre total d'analyses réalisées en 2014 et représentatives de l'eau distribuée	68
Nombre d'analyses non conformes attestant d'une pollution microbiologique présentant un risque sanitaire	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	2

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2012	2013	2014
% d'analyses non conformes	3%	2%	0%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2014

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	65	0	0,02	0,24
Bioxyde	mg/l		50	3	0,13	0,50
Chlorites	mg/l	0,2	4	4	0,32	0,39
Trihalométhanes	µg/l	100	4	0	0,00	0,0

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2014

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	8	0	4,7	5,0
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par substance	5	0	0,00	0,01
		0,5 µg/l au total				
HAP	µg/l	0,1 µg/l	1	0	0,00	0,00

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2014

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à références de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	68	0	7,7	8,1
Conductivité à 25°C	µS/cm	[200 - 1000]	65	0	484	518
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	6	eau proche de l'équilibre	25,2	27,4
Turbidité	NFU	2	68	3	0,4	8,7
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	68	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	6	6	0,8	1,5
Aluminium	µg/l	200	3	0	0,0	0,0
Fer	µg/l	200	4	0	0,0	0,0
Manganèse	µg/l	50	5	0	0,0	0,0

ars

Contrôle sanitaire

Conseils

Pour les eaux désinfectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez le à votre distributeur (voir adresse facture).

Qualité 2014 de l'eau sur l'unité de distribution :

HAUTE LOUE BAS SERVICE

Maître d'Ouvrage : S HAUTE LOUE

Exploitant : SDGE

L'eau provient de la source karstique de La Tuffière située sur la commune de Lods et de 7 puits qui captent la nappe alluviale de la Loue (2 à Lods et 5 à Montgesoye). L'eau est ensuite désinfectée au bioxyde de chlore avant d'être distribuée.

Bactériologie

La présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport.
Limite de qualité : absence de germe

Nombre d'analyses réalisées : 68
Nombre d'analyses non conformes : 0

Turbidité

Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection.
Référence de qualité : 2 NFU

Nombre d'analyses réalisées : 68
Nombre d'analyses non conformes : 3
Valeur maximale mesurée : 8,7

Nitrates

L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.
Limite de qualité : 50 mg/l

Nombre d'analyses réalisées : 8
Nombre d'analyses non conformes : 0
concentration moyenne : 4,7
concentration maximale : 5

Dureté

La dureté représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé et qui sont présents naturellement dans l'eau de la ressource.
Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive

Nombre d'analyses réalisées : 6
Valeur moyenne mesurée : 25,2
Valeur maximale mesurée : 27,4

Pesticides

La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de protection des récoltes et de désherbage.
Limite de qualité : 0,1 µg/l

Nombre d'analyses réalisées : 5
Nombre d'analyses non conformes : 0
concentration moyenne : 0,00
concentration maximale : 0,01

Autres

Limite de qualité :

Nombre d'analyses réalisées :
Nombre d'analyses non conformes :
concentration moyenne :
concentration maximale :

CONCLUSION et AVIS SANITAIRE

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2014 :

-une bonne qualité microbiologique

-une bonne qualité organoleptique

- des teneurs en chlorites (sous-produit de désinfection), élément indésirable, supérieures à la référence de qualité
- des teneurs pour les autres substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité

- une absence de pesticides et d'hydrocarbures aromatiques

Le réseau de distribution est de bonne qualité.

Toutefois à la suite de travaux sur les canalisations d'une partie du réseau (10 communes), l'eau, par précaution, a été déclarée momentanément impropre aux usages alimentaires durant quelques jours en. Les résultats des analyses ont par la suite rapidement permis de vérifier l'absence de risques sanitaires pour les usagers.

Conservatoire botanique national de Franche-Comté

Observatoire régional des Invertébrés

FRANCHE-COMTÉ

Liste des espèces invasives et potentiellement invasives de Franche-Comté

Cette liste, réalisée en 2006, par le Conservatoire botanique national de Franche-Comté est susceptible d'évoluer au fur et à mesure de la progression des connaissances

Les espèces sont classées selon le type de nuisance, l'ampleur de la colonisation actuelle et le risque d'invasion au regard de la situation dans d'autres régions : quatre groupes sont ainsi formés, permettant de définir le niveau de priorité des interventions.

Pour lutter contre le phénomène des invasives, adoptons les bons reflexes !

- **s'informer et prendre connaissance de la liste des plantes invasives**
- **éviter de planter les espèces de la liste** et préférer des espèces locales
- **ne pas jeter les déchets verts contenant des plantes invasives dans la nature ou dans les rivières**. En effet, ils peuvent contenir des graines viables ou encore des fragments de tiges ou de racines de plantes invasives qui peuvent se régénérer
- **ne pas transporter de terre contaminée**
- Lors de la **fauche d'une espèce invasive, ne pas laisser les déchets verts sur place**, mais les destiner à l'incinération

Groupe I	
Taxons hautement nuisibles pour l'Homme et ses activités en voie de colonisation en Franche-Comté - priorité d'intervention immédiate	
Ambrosia artemisiifolia	Ambroisie à feuilles d'Armoise
Heracleum mantegazzianum	Berce du Caucase
Ludwigia grandiflora	Jussie à grandes fleurs
Myriophyllum aquaticum	Myriophylle aquatique
Senecio inaequidens	Séneçon du Cap

Groupe II	
Taxons hautement nuisibles pour l'environnement en voie de colonisation en Franche-Comté - priorité d'intervention à court terme	
Amorpha fruticosa	Faux-indigo
Aster novi-belgii	Aster de la Nouvelle-Belgique
Aster laevis	Aster lisse
Aster lanceolatus	Aster à feuilles lancéolée
Aster novae-angliae	Aster de la Nouvelle-Angleterre
Aster x salignus	Aster à feuilles de Saule
Cotoneaster dammeri	Cotonéaster de Damner
Cotoneaster horizontalis	Cotonéaster horizontal
Lindernia dubia	Fausse Gratiole
Phytolacca americana	Raisin d'Amérique
Rudbeckia laciniata	Rudbeckie lacinié

En agissant dès à présent, il est possible de limiter voire d'éviter l'invasion des espèces du groupe I et II. Dans ce but, des chantiers d'arrachage sont actuellement en cours pour certaines de ces espèces, encadrés par le CBNFC-ORI, et en partenariat avec d'autres structures de la protection de l'environnement.

Groupe III	
Taxons hautement nuisibles pour l'environnement, colonisateurs avérés en Franche-Comté - interventions à prévoir sur le long terme	
Acer negundo	Érable négondo
Ailanthus altissima	Ailante
Bidens frondosa	Bident feuillé
Buddleja davidii	Buddléia de David
Campylopus introflexus	-
Datura stramonium	Stramoine
Elodea canadensis	Elodée du Canada
Elodea nuttalii	Elodée de Nuttal
Galega officinalis	Galéga officinal
Helianthus tuberosus	Topinambour
Hypericum majus	Grand Millepertuis
Impatiens glandulifera	Balsamine de l'Himalaya
Impatiens parviflora	Balsamine à petites fleurs
Panicum capillare	Millet capillaire
Panicum dichotomiflorum	Millet des rizière
Panicum miliaceum	Millet cultivé
Pinus nigra	Pin noir
Reynoutria japonica	Renouée du Japon
Reynoutria sachalinensis	Renouée de Sachaline
Robinia pseudoacacia	Robinier
Solidago canadensis	Verge d'or du Canada
Solidago gigantea	Verge d'or géante

Les espèces du groupe III sont déjà très présentes dans la région : il n'est plus envisageable de les faire disparaître. En revanche, il convient de limiter leur expansion, en agissant de manière préventive.

Les espèces du groupe IV sont potentiellement invasives : pour ne pas risquer de favoriser des invasions, évitons de les planter dans nos jardins.

Groupe IV	
Taxons potentiellement nuisibles pour l'environnement, non colonisateurs à l'heure actuelle en Franche-Comté - à surveiller	
Amaranthus bouchonii	Amaranthe de Bouchon
Amaranthus deflexus	Amarante couchée
Amaranthus hybridus	Amarante hybride
Amaranthus retroflexus	Amarante réfléchie
Artemisia verlotiorum	Armoise des frères Verlot
Asclepias syriaca	Asclépiade de Syrie
Azolla filiculoides	Azolla fausse Filicule
Berteroa incana	Alysson blanc
Bidens connata	Bident à feuilles connées
Bromus catharticus	Brome cathartique
Bunias orientalis	Bunias d'Orient
Conyza bonariensis	Vergerette de Buenos Aires
Conyza canadensis	Vergerette du Canada
Conyza sumatrensis	Vergerette de Sumatra
Coronopus didymus	Corne-de-cerf à deux lobes
Duchesnea indica	Fraisier de Duchesne
Epilobium ciliatum	Epilobe cilié
Egeria densa	Elodée dense
Erigeron annuus	Erigeron annuel
Eschscholzia californica	Pavot de Californie
Fallopia aubertii	Renouée d'Aubert
Galinsoga parviflora	Galinsoga à petites fleurs
Galinsoga quadriradiata	Galinsoga cilié
Glyceria striata	Glycérie droite
Impatiens balfouri	Balsamine de Balfour
Isatis tinctoria	Isatis des teinturiers
Juncus tenuis	Jonc fin
Lemna minuta	Lentille-d'eau minuscule
Lupinus polyphyllus	Lupin des jardins
Matricaria discoidea	Matricaire sans ligules
Oenothera biennis	Onagre bisannuelle
Orthodontium lineare	-
Orthotrichum consimile	-
Oxalis fontana	Oxalide des fontaines
Parthenocissus quinquefolia	Vigne-vierge
Parthenocissus tricuspidata	Vigne-vierge à trois pointes
Phyllostachys sp.	Bambous
Physocarpus opulifolius	Physocarpe
Prunus laurocerasus	Laurier-cerise
Prunus serotina	Cerisier tardif
Rhus typhina	Vinaigrier
Rumex patientia	Épinard-oseille
Rumex thyrsiflorus	Oseille à oreillettes
Sorghum halepense	Sorgho d'Alep
Setaria sp.	Sétaires
Spiraea hypericifolia	Spirée d'Espagne
Spiraea salicifolia	Spirée à feuilles de Saule
Veronica peregrina	Véronique voyageuse
Veronica persica	Véronique de Perse

Mesures de restrictions de l'usage de l'eau

La situation actuelle des cours d'eau et des nappes plutôt basse pour la saison ne devrait pas s'améliorer rapidement selon Météo France, compte-tenu des déficits existants liés notamment à une baisse de 60 à 75 % de la pluviométrie enregistrée en juin.

Les fortes chaleurs, puis l'air plus frais qui a suivi ont favorisé l'évapotranspiration : Les réserves hydriques des sols ont été fortement sollicitées.

Peu de changements dans les jours à venir sont à envisager. C'est pourquoi le Préfet du Doubs a pris 4 arrêtés le 20 juin 2015, portant restriction pendant 3 mois (si les conditions de sécheresse persistent) des usages de l'eau.

Sont notamment interdits :

Usages domestiques:

- l'utilisation de l'eau hors des stations professionnelles pour le lavage des véhicules, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnière, ...) et pour les organismes liés à la sécurité.

- Le remplissage des piscines privées existantes y compris les piscines démontables, à l'exception :

  - de la première mise en eau de piscines et bassins « enterrées» en cours de chantier dont la réception ne pourra être effectuée qu'après remplissage.- du remplissage des piscines et bassins d'une capacité inférieure à 2 m^3.

- L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des espaces sportifs de toute nature de 8h à 20 heures (les jardins potagers et les greens ne sont pas concernés) :

  - Les industries doivent appliquer le niveau 1 de leur plan d'économie.

- L'irrigation agricole: l'arrosage par aspersion est interdit entre 10h et 18h.

Travaux RN 83

Comme chaque année, des travaux d'entretien sur la RN 83 dans la côte du Comice sont programmés pendant l'été. La circulation étant extrêmement dense sur cette route, les services de l'état profitent de l'accalmie liée aux vacances pour faire les travaux d'entretien (élagage, nettoyage des filets, …).

Les dates retenues sont les suivantes : du lundi 20 juillet à 9h00 au vendredi 24 juillet à 12h00.

Durant cette période, la route sera totalement fermée, du giratoire de Beure au giratoire de Larnod. Une déviation sera mise en place par la voie des Mercureaux

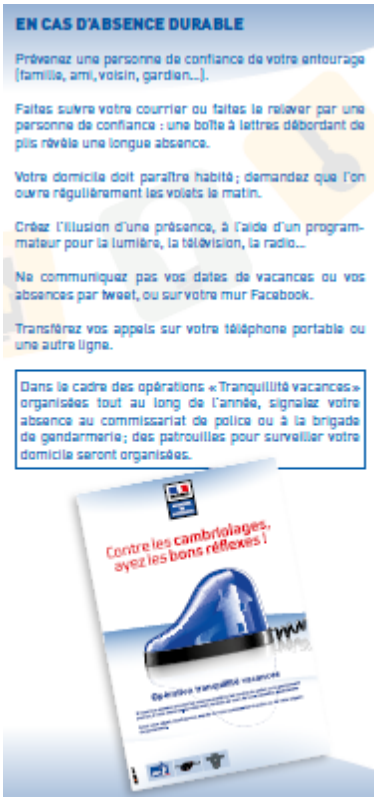

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de la brigade de gendarmerie suivante :
Gendarmerie Besançon-Tarragnoz
39 rue Charles Nodier
25031 BESANCON CEDEX
tél . 03 81 81 32 23

Le brûlage en plein air des déchets et détritus de toute nature est rigoureusement interdit dans l'agglomération.

Le brûlage des végétaux sur pied est interdit du 1er mars au 15 octobre.

Du 1er mars au 15 mai et du 15 juillet au 15 septembre, il est interdit de faire du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 m des bois, forêts, reboisements et plantations forestières.

Une nouvelle directrice

Béatrice CLERC prendra la succession de Valérie LEGUIN à compter de la rentrée scolaire 2015.

Outre sa fonction d'enseignant, elle aura la responsabilité d'organiser l'équipe pédagogique autour de quatre classes, de la maternelle au CM2, soit un effectif de 104 enfants.

Pour ce faire, elle bénéficiera d'un quart temps de décharge de service octroyé par l'Education Nationale. Elle peut compter également sur le soutien logistique de la municipalité.

Souhaitons-lui la bienvenue.

Création d'un arboretum et d'un espace partagé

Objectif :

L'objectif est de créer un espace partagé / et arboretum autour du stade et de la maison des associations. Progressivement cet espace pourrait devenir autant un espace pédagogique à destination du public scolaire, qu'un lieu aménagé propre à se balader, se détendre pour l'ensemble des habitants de Larnod. Notre volonté est de créer un lieu que chacun puisse s'approprier.

Parc - espace détente :

- aménager un espace vert agréable, piétonnier, avec installation de bancs publics et de tables de pique-nique dans lequel les habitants aurait plaisir à venir se balader, se reposer

- aménagement d'une zone de point de vue ou belvédère au fond du parc

Infrastructures sportives :

- stade de foot / terrain de basket / volley / tennis / boulodrome / vélocross

- poursuivre le sentier derrière le terrain de tennis, au travers de la forêt pour rejoindre les différents sentiers pédestres déjà existants (vers rocher de Valmy)

Arboretum :

- découverte d'espèces végétales

- mise en place d'ateliers pédagogiques autour des arbres : découvrir, planter, arroser, entretenir

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale d'aménagement d'un espace vert dédié aux sports, loisirs, détente dans notre village.

Etat des lieux :

Site : zone de 70 ares située sur un terrain ascendant route Royale à côté de l'actuel stade et terrain de tennis

Accès : il n'y a pas de réel accès à ce stade, hormis un ancien tracé de chemin qui servait d'accès pour les camions.

Description du projet :

Aménagement de cet espace pour le rendre praticable et accessible aux piétons. Création de différents sentiers dont certains seraient des boucles.

Après avoir recensé les espèces végétales présentes (essentiellement du chêne parfois en mauvais état), assainir en coupant ce qui est abîmé, dresser une première liste d'une dizaine d'espèces que l'on souhaite représenter. Planter ces premiers arbres ou arbustes pour créer le fond de notre arboretum.

Par la suite, l'idée est de faire participer les enfants de l'école :

1) dans un premier temps, grâce à des ateliers autour de plantations d'arbres, découvrir, planter, arroser, entretenir

2) dans un second temps, visite du site et mise en place d'ateliers pédagogiques autour des arbres. Faire vivre ce projet en impliquant les enfants

Plan de situation :

Aménagements connexes

Inhérents au projet de l'arboretum :

- à terme aménagement des bas-côtés de la route Royale ;
- prolongement du trottoir entre la rue des Fins du Verger et le rocher de Valmy côté maisons ;
- création de 2 passages piétons pour sécuriser la traversée de voie, l'un vers le carrefour avec la rue des Fins du Verger et l'autre vers l'entrée du chemin d'accès à la maison des associations.

Objectifs pédagogiques de l'arboretum :

Partenariat avec l'école, amener des enfants sur le site pour le faire vivre.

Organiser tout au long de l'année, selon les saisons, des visites et ateliers :

- planter des arbres, entretenir, arroser--> ;
- prendre conscience de la richesse de l'arboretum, émerveiller les enfants ;
- découvrir l'arbre et comprendre ses caractéristiques et sa diversité ;
- visite ludique et interactive du site et ateliers pédagogiques autour des arbres.

Départ de la directrice de l'école

Au revoir Madame la Directrice

La directrice est émue. Dans quelques jours, Valérie Leguin (35 ans) va quitter sa chère école de Larnod pour rejoindre l'école Viotte à Besançon. Alors jeudi soir sous un soleil radieux, 150 personnes, parmi lesquelles le maire Hugues Trudet et plusieurs membres du conseil municipal, étaient réunies dans la cour de l'école pour lui rendre hommage.

« Je me souviendrai longtemps de l'accueil chaleureux des parents et des enfants » a rappelé Valérie qui, arrivée de Sochaux, aura passé sept ans à Larnod. « C'est une école formidable où les enfants sont agréables et gentils. Et il y a un bon esprit d'équipe entre les enseignants. Je tiens à remercier mes collègues et aussi Jacky Avis, qui a toujours été présent quand j'ai eu besoin de quelque chose. Merci aux enfants qui m'ont apporté tellement. »

Pour l'événement, les photos de classe, anciennes ou plus récentes, s'affichaient sur les grilles. Les écoliers avaient préparé un beau panneau de dessins et, parfaitement guidés par Véronique Marso, Elise Faivre et Pascal Vagne, ils ont repris en chœur « Au revoir on te le dit très fort ». Ils auraient pu, aussi, chanter « Au revoir madame la directrice, on ne vous oubliera jamais ».

Fête du village

Samedi 30 mai, l'ASCL a organisé la fête du village dans l'enceinte de l'école.
Dès 15 heures, les démonstrations des activités qui ont eu lieu durant la saison se sont succédées :
- **arts du cirque / éveil corporel** avec Jean-Philippe
- **fitness renfort musculaire** avec Rachel
- **boxe thaï** avec Sébastien
- **hip-hop** avec Aurélie
- **les Marmitaines** avec Claire et Jean
- **le Cabaret larnodien** avec Claire et Jean

Parallèlement se déroulaient des animations permanentes :
- maquillage enfant
- jeux en bois
- tours de calèche

Marcel Coulon de Larnod Loisirs animait un concours de pétanque, et l'école de peinture Janine Schmutz de Larnod Loisirs présentait une expo peinture/sculpture à la chapelle.

En fin d'après-midi, le groupe "Shadocks" a animé l'apéro-concert et le repas (couscous). Le chanteur Jean-Philippe Sala a pris le relai pour assurer la soirée dansante.

Une bien belle journée !

Spectacle Maggy Bolle

Article Maggy Bolle – Spectacle samedi 21 mars 15 - Larnod

Salle comble ce samedi soir à Larnod…

Textes caustiques, timbre remarqué et une vitalité à décorner les bœufs... Maggy Bolle, notre régionale de l'étape, était attendue et a fait sensation !

Comme elle le dit elle-même « si tu te reconnais pas dans mes chansons c'est que t'as jamais pris de cuite, que t'es jamais tombée sur un gros con, que tu veux pas recycler ton foie, que t'as jamais mal garé ta voiture, que t'as jamais perdu personne, et que ta vie elle doit être trop excitante… »

Après ce spectacle organisé par l'ASCL, les Larnodiens sont repartis se promener dans leur vie, le cœur léger…

Spectacle organisé par l'ASCL, association sportive et culturelle de Larnod

Soirée contes

La soirée contes à la bibliothèque a intéressé une trentaine d'enfants accompagnés de leurs parents.
La conteuse, Christine Poncet, avec sa malle et sa guitare, a fait revivre des contes traditionnels tel "le petit bonhomme de pain d'épice" avec sa chanson reprise en choeur par l'assemblée, ou les "musiciens de la ville de Brême" ; c'est dans une joyeuse cacophonie que les participants ont imité les cris des animaux.
D'autres récits ont rythmé la soirée et c'est en apothéose qu'elle s'est achevée.
Un loup presque grandeur nature a surgi de la malle, ce qui a quelque peu effrayé les petits.
Mais ce loup n'a mangé personne...
Et c'est la tête pleine de belles histoires que chacun est reparti après avoir partagé le verre de l'amitié.

EUTONIE Relaxation Association « Bien-Naître »
Saison 2014/2015

La saison se termine .

L'heure est aux balades et au jardin !

Il n' y a plus ce rendez-vous, chaque semaine, pour **se retrouver**, retrouver et sentir son état corporel plus ou moins en tension, vivre les situations proposées, **remettre son corps en ordre**, partager nos rires, nos sensations dans la bonne humeur ….

Mais **l'Eutonie est toujours là**, à nos côtés **dans la vie quotidienne .**
Petit à petit elle s'insinue dans notre vie pour nous permettre d'avoir **un tonus juste, adapté** à nos diverses activités, prendre en charge autrement **notre santé** et nous donner **un autre regard** sur les événements de la Vie.

Alors c'est sans interruption que le groupe se retrouvera en **septembre prochain** pour poursuivre le chemin avec - nous espérons - **beaucoup d'autres compagnes et compagnons de route.**

Si vous voulez **découvrir cette activité corporelle douce,** je vous invite
à nous rejoindre

début septembre, les jeudis soirs de 18h15 à 19h30 à la salle polyvalente de Larnod .

Vous pourrez faire une ou deux séances d'essai avant de vous engager .

Un très bel été à tous et à toutes !...
A bientôt et au plaisir de se rencontrer autour de cette activité enrichissante.

Sylvie PEQUIGNOT **inscription : 06 72 50 05 67**
Prof EPS et Eutoniste
Présidente de l'association « Bien-Naître » de Larnod

Association US Doubs et Loue

Le club de football de l'US Doubs et Loue représente 7 villages (Torpes, Boussières, Vorges, Busy, Larnod, Charnay, Chenecey-Buillon) et affiche un nombre de licenciés en forte hausse (+32 par rapport à la saison passée).

Pour la saison qui vient de se terminer, le club comptait 106 joueurs, répartis en plusieurs catégories :

Séniors : 28 licenciés

U 13-12 ans : 18 licenciés

U 11-10 ans : 16 licenciés

U 9-8 ans : 28 licenciés

U7-6 ans : 16 licenciés

Le club vit essentiellement grâce à ses 17 dirigeants licenciés, ses bénévoles et aux parents qui nous rendent service chaque week-end.

Si votre enfant souhaite nous rejoindre et jouer la saison prochaine, n'hésitez pas à me contacter (coordonnées ci-dessous). Nous sommes également à la recherche de **séniors et de dirigeants.**

Au cours de cette année 2015, notre seule manifestation fut le loto géant qui a eu lieu le 7 février 2015 à Torpes. Ce fut un énorme succès avec plus de 500 joueurs (+150 par rapport au premier) pour ce second loto. Un grand merci aux bénévoles qui ont participé par différentes manières. Le prochain loto aura lieu le 6 février 2016 à Torpes.

Nous avons organisé deux plateaux pour les U7 et U9 lors de la journée nationale début juin, nous sommes un club qui ne cesse de prendre de la valeur aux yeux du district du Doubs, qui n'hésite plus à nous confier des manifestations.

Nous avons participé à différents tournois cette saison (Val de Vennes, Amagney, Tournoi international des petits champions) et les U13 ont participé à la finale départementale et fini 2ème ex-æquo avec le CA Pontarlier. La saison prochaine, une équipe de U15 revoit le jour après de longues années d'absences, elle jouera ses matchs le samedi après-midi sur le terrain de Busy.

Nous allons terminer la saison par une fête du foot conviviale et festive à Larnod le 4 juillet.

Nous vous souhaitons de très bonnes vacances d'été à toutes et à tous.

Sportivement

Le Président du club

Thibaut VALLADONT

Contacts :

Adresse mail : doubsetloueus.foot@gmail.com

Thibaut VALLADONT : 06 - 82 - 51 - 03 - 07

Bureau :

Président : Thibaut VALLADONT

Vice-président : Philippe SIMONIN

Trésorier : Bertrand GAILLARD

Secrétaire : Xavier BLANCHOT

L'ASCL est heureuse de vous proposer les activités suivantes :

Zumba le lundi de de 18h45 à 19h45 avec Virginie

Fitness / Renforcement musculaire le lundi de 20h à 21h avec Virginie

BOXE THAI Le mardi 19h00 ou 19h30 à 20h30 ou 21 h00

Zumba kids (enfants de 6 à 12 ans) le mercredi de 14h à 15h avec Virginie

Hip-hop le mercredi de 16h à 17h15 avec Marion

Atelier théâtre et chansons Les Marmitaines et le cabaret Larnodien le mercredi
De 17h30 à 18h30 (marmitaines) et de 20h à 21h (cabaret Larnodien) . Une jonction se fera pour les enfants qui participent aux deux . Avec Claire et Jean Martin

Boxe thaî le jeudi de 19h30 à 21h30 avec Sébastien

Marche nordique Le vendredi en début d'après-midi avec Rachel horaire à préciser en fonction des participants

Arts du cirque (10 enfants maxi) à partir de 7 ans le samedi de 14h à 15h avec Jean Philippe

Eveil sportif (8 enfants maxi) de 4 à 6 ans le samedi de 15h à 16h avec Jean Philippe

---

Pour satisfaire au mieux les demandes de nombreux habitants, l'ASCL propose chaque année de nouvelles activités .
Le nombre de places étant limité **pensez à réserver dès maintenant** selon votre choix.
Les tarifs des différents sports proposés seront en fonction du nombre de participants, nous nous efforçons bien sûr de trouver des prix attractifs,
Pour obtenir des renseignements, et vous préinscrire vous pouvez contacter
Jeannine Griffon au = 03 81 57 28 02
Ou par mail = griffonjeannine@gmail.com

les membres du bureau de l'Association Sportive et Culturelle de Larnod

Larnod

Un rassemblement royal

■ Autour du maire de la commune Hugues Trudet (2e à gauche), cinquante personnes avaient répon l'appel de Jean-Jacques Clausse et Daniel Cuenot.

Dimanche soir les habitants de la route Royale ont, pour la première fois, proposé une animation vin chaud, jus de pomme et pâtisseries. Une cinquantaine de personnes, dont le maire de la commune, Hugues Trudet, avait répondu présent à cette invitation lancée par Daniel Cuenot et Jean-Jacq Clausse. La route Royale luminée, a largement co bué à la réussite de ce ment chaleureux.

Larnod

La convivialité au menu

28/01/15

Le traditionnel repas des anciens s'est déroulé dimanche dernier à la salle polyvalente de la commune. Organisé par le CCAS de Larnod, l'ASCL et des bénévoles de la mairie, il a réuni 80 personnes, dont le maire Hugues Trudet et plusieurs membres de la mairie, dans une salle polyvalente jolimment décorée. Les invités de ce moment de convivialité, qui n'avaient jamais été aussi nombreux, se sont régalés. Le menu concocté a fait l'unanimité. Dans l'après-midi, Claire et Jean Martin, bien aidés par Denise Beaudet, Yvette Tisserand, Marie-José Carmille et Marie-France Ligier, ont proposé une animation musicale très appréciée. Au diapason, Daniel Cuenot a ravi l'assemblée en prenant la guitare et en entonnant « Santiano » d'Hugues Aufray et d'autres grands classiques français repris en chœur par des anciens conquis.

Le maire de la commune, de son côté, a rendu hommage à la doyenne de l'assemblée, Raymonde Beuret, 90 ans. Il lui a remis un petit cadeau.

Larnod

■ C'est une tradition. Le Père Noël anime le dernier goûter de l'année de Larnod Loisirs. Les enfants de l'école chantent pour les adhérents, enchantés, de l'association présidée par Michel Barbotte. Ainsi, une petite centaine de personnes s'était réunie pour cette cérémonie toujours très attendue par petits et grands, dans la salle polyvalente de la commune. Dès le début de l'après-midi, Véronique Marso la responsable des moyennes et grandes sections de l'école et ses collègues, ont donné le rythme aux élèves. En plus des traditionnels « Petit papa Noël » ou « Vive le vent », le public, ravi, a pu apprécier de tendres comptines où les cadeaux étaient à la fête. Les voitures dans les chaussures ou les papillotes dans les bottes, les surprises étaient de mise. Attiré par cette ambiance des plus chaleureuses, le Père Noël, lui, est arrivé comme par magie. Un moment toujours unique.

Larnod

ER 28/06/2015

Une exposition de très bon ton

■ Autour de Marie-Josée Carmille et Jeanine Schmutz, les artistes larnodiens étaient à l'honneur.

Il y avait de l'art dans l'air récemment à la chapelle de la commune. Une centaine d'œuvres, notamment des peintures réalisées par les élèves de l'atelier de Larnod Loisirs, ont fait le bonheur des curieux. Marie-Josée Carmille a présenté ses acryliques, le sentier de Valmy et des pastels de fermes du Haut-Doubs, alors que Marie-Claire Drouet exposait les sous-bois de Larnod et autres paysages enchanteurs des environs.

Parmi les autres passionnées de la discipline et fidèles du club, Jeanine Schmutz, Christine Dollat, Lucienne Faivre, Simone Carmille, Sylviane Reviglio et Brigitte Oudet ont ravi le public avec leurs belles aquarelles. Chez les hommes, Michel Bouvot a ravi l'assistance avec ses séduisantes photos. Et invité à la découverte des marchés du monde entier : Birmanie, Cambodge, Inde, Lybie, Mexique, Sri Lanka ou Tunisie, ses clichés ont fait de l'effet. Passionné par la nature, l'artiste a proposé des photos de cygnes et de biches prises à Geneuille et dans la forêt de Chailluz qui n'ont pas laissé insensible les amoureux des animaux.

▶ **LARNOD**_Samedi dernier, les adhérents de Larnod Loisirs du président Michel Barbotte se sont réunis pour tirer les rois. L'événement, qui avait lieu pour la première fois, fut couronné de réussite. Tarot, belote, Scrabble, à l'occasion de cet après-midi récréatif, les membres de l'association ont tous joué le jeu de la bonne humeur et passé un très agréable moment. Et se sont promis de renouveler l'initiative. Pour Larnod Loisirs, la prochaine grande manifestation aura lieu le samedi 14 février avec le traditionnel loto à la salle polyvalente.

23/01/15

Larnod

Au programme de la nouvelle année : PLU et sécurité routière

■ Pour ses premiers vœux, Hugues Trudet a dû parler d'avenir et de recueillement en ces jours sombres pour notre République.

La traditionnelle cérémonie des vœux s'est déroulée samedi dernier à la salle polyvalente de la commune. Comme partout en France, elle a donné lieu à un moment de recueillement suite à la tragédie de Charlie Hebdo. Le premier magistrat a demandé le respect d'une minute de silence avant de laisser s'exprimer Claude Jeanneret, président du Conseil général, présent pour la première fois à cette cérémonie de début d'année.

En 2015, les projets de Larnod se dessineront autour de la révision du Plan d'occupation des sols (PLU) et de la sécurité routière. Les cheminements piétons sur la chaussée route de la Maltournée et route de la gare seront ainsi balisés.

À l'occasion de cette cérémonie, le maire n'en a pas oublié de remercier l'équipe municipale, les associations et les bénévoles qui œuvrent pour le bien vivre ensemble.

Larnod

Les Marmitaines en cadeau de Noël

A la veille de Noël, le public larnodien a eu droit à un beau cadeau. Les deux artistes Claire et Jean Martin ont proposé, devant une vingtaine de spectateurs, une répétition du spectacle qu'ils donneront en juin prochain à l'occasion de la Fête de la musique.

A la guitare, Claire a lancé cette belle soirée musicale. Puis Jean, accompagné de cinq enfants, l'a rejoint sur scène. Au programme du spectacle, un langage, imaginaire, preuve que la communication entre les hommes est possible bien au-delà de la barrière de la langue. Et comme les deux poètes avaient l'âme partageuse, Claire et Jean avaient invité Melina, Carmen, Baptiste, Mathilde et Laly, artistes en herbe des Marmitaines, à faire découvrir leurs talents naissants aux spectateurs. Ensemble ils ont chanté une ode à leur pote «Albert», qu'ils ont invité à traverser le désert sous un soleil d'enfer, en reprenant un tube du chanteur Gérard Delahaye.

Les grands standards
chanson pour enfants éta
aussi présents : « Le blue
rire », « Fais voir le son
compositeur-interprète a
ricain Steve Waring ou « I
mon pays » de Boby Lapo
Tous ont enfin rendu hom
ge à un sympathique capit
manchot qui pêche le ca
lot. Pendant une heure,
Marmitaines ont offert au
blic des textes drôles et
dres. Et donné envie de v
les revoir en juin prochain

Larnod

Colporteurs au grand cœur

17/06/2015

■ Autour de Claire Martin à la guitare, les Colporteurs ont enchanté les spectateurs.

Ils jouent et chantent un monde meilleur. Récemment, la troupe larnodienne des Colporteurs a séduit, avec la présentation de son spectacle « L'âge d'or », une cinquantaine de personnes à la salle de la Maison du temps libre de Pugey. Après un discours d'introduction de Christophe Dielemans du FRAP (Foyer rural Arguel Pugey), jamais à court d'idées pour animer le village, Claire Martin, arrivée au milieu du public guitare en main, a lancé la soirée.

Puis Denis Griffon, Jean Martin décoiffé et décoiffant, et toute la bande des sept Colporteurs ont investi la scène. Pour délivrer des invitations au bonheur, au rêve et à la liberté, des saynètes très chouettes entrecoupées d'intermèdes musicaux. Des belles ritournelles et des chansons tendres, comme on en chantait dans le temps, qui ont fait souffler un vent de nostalgie. «Aujourd'hui peut-être» de Fernand Sardou, « Travailler c'est trop dur » de Zachary Richard, « Parlez-mo
d'amour » de Lucienn
Boyer, « Où sont tous me
amants » de Fréhel, les bel
les mélodies ont séduit. Mai
les Colporteurs ont auss
pointé du doigt, toujours
avec humour et légèreté, le
dérives de notre société d
consommation. De douce
dénonciations, en chansons
qui ont ravi les spectateurs.
Les Colporteurs, qui placent
les idéaux bien haut, sont les
fidèles militants d'un des ra
res partis qui améliore la vie
celui du rire.

Larnod

Colporteurs de bonheur

12/06/2015

Les colporteurs étaient, par le passé, des marchands ambulants qui vendaient des marchandises de portes en portes. Ou des saltimbanques qui parcouraient, jadis, les routes en chantant avec une vielle ou une guitare. Pour raconter les nouvelles du pays.

Les Colporteurs, c'est aussi une troupe née en 2009 à l'initiative des comédiens larnodiens Claire et Jean Martin. Membre de la Fédération nationale des compagnies de théâtre amateur, elle est composée de Claire et Jean Martin, Jacqueline Chambon, Jean-Marc Gavila, Denis Griffon, Marie-France Ligier, Claire Michel et Marie Zumsteeg. « Nous avions envie de créer un groupe où théâtre et chansons seraient mêlés », raconte Jean à quelques jours de la prestation de la troupe à Pugey. « Pour faire revivre l'esprit de Pierre Dac et de Francis Blanche. »

Sur la scène de la Maison du temps libre, la troupe présentera son spectacle « L'âge d'or », nom tiré d'une chanson de Léo Ferré. Elle proposera des histoires mettant en scène des personnages... pas toujours sages. Qui râlent beaucoup et sur tout. Mais au final, toutes les mauvaises situations sont retournées... pour être positivées.

Ce spectacle humoristique, familial et poétique, traite toujours les sujets d'actualité avec légèreté. Côté chansons, Claire Martin proposera des reprises de Dalida, Bourvil, Fréhel, Yannick le Nagard, Ricet Barrier, Zachary Richard, Frédérik Mey, Pierre Louki, Claudine Lebègue, Richard Desjardins et Jacques Larue.

■ Claire et Jean Martin et tous les Colporteurs à la Maison du temps libre de Pugey.

A ne pas manquer.

Les Colporteurs, ce samedi 18 avril, à 20 h 30, à la Maison du temps libre de Pugey.

Plus de renseignements sur www.colporteurs25.fr

Larnod

Le plaisir de se déguiser

22/03/2015

Les séances de déguisement ont ravi les seize enfants.

Seize enfants de 3 à 11 ans ont participé aux animations organisées par les Francas de Larnod et de Pugey. Le thème retenu pour la période par les animatrices Sindy Grass et Justine Valot était le carnaval. Fabrication de masques et de porte-clés en arc-en-ciel, peintures de clowns, les animations n'ont pas manqué. Une sortie ciné a aussi agrémenté la semaine. Cerise sur le gâteau, un grand jeu autour d'un arlequin qui a perdu ses couleurs a permis aux détectives en herbe de résoudre des énigmes. Les prochaines animations proposées par les Francas de Larnod et de Pugey se dérouleront du 27 au 30 avril. Il est possible d'inscrire les enfants auprès des animatrices ou en envoyant un mail : francas.larnod.pugey@gmail.com.

Larnod

Au revoir Madame la directrice

ER 28/06/2015

Valérie Laguin, entourée par les enfants de l'école, a vécu un moment émouvant.

La directrice est émue. Dans quelques jours, Valérie Laguin (35 ans) va quitter sa chère école de Larnod pour rejoindre l'école Viotte à Besançon. Alors, jeudi soir, sous un soleil radieux, 150 personnes, parmi lesquelles le maire, Hugues Trudet, et plusieurs membres du conseil municipal, étaient réunies dans la cour de l'école pour lui rendre hommage. « Je me souviendrai longtemps de l'accueil chaleureux des parents et des enfants », a rappelé Valérie qui, arrivée de Sochaux, aura passé sept ans à Larnod. « C'est une école formidable où les enfants sont agréables et gentils. Et il y a un bon esprit d'équipe entre les enseignants. Je tiens à remercier mes collègues et aussi Jacky Avis, qui a toujours été présent quand j'ai eu besoin de quelque chose. Merci aux enfants qui m'ont apporté tellement. »

Pour l'événement, les photos de classe, anciennes ou plus récentes, s'affichaient sur les grilles. Les écoliers avaient préparé un beau panneau de dessins et, parfaitement guidés par Véronique Marso, Elise Faivre et Pascal Vagne, ils ont repris en chœur « Au revoir on te le dit très fort ». Ils auraient pu, aussi, chanter « Au revoir Madame la directrice, on ne vous oubliera jamais ».

Larnod

Des chasseurs motivés

16/06/2015

Le président Thierry Andrey, André Malcuit, Gilles Barbaux, Alain Decurey, Denis Griffon, Julien Barba et Jean-Louis Coulet lors de l'AG.

L'assemblée générale de l'ACCA (Association communale de chasse agrée) de Larnod s'est tenue récemment à la salle des associations. Une petite dizaine de chasseurs avaient répondu à l'invitation du président Thierry Andrey. Approbation des comptes, point sur les deux nouvelles adhésions, projets à venir (nettoyage des bois en août, chasse au lièvre au petit gibier et à la grive en septembre, aux pigeons mi-octobre), approbation du règlement de chasse pour la saison 2015-2016, les sujets n'ont pas manqué. Les comptes du trésorier Denis Griffon, ont fait état de 481,09€ de bénéfices pour l'association, ont été approuvés, et le montant de la cotisation reste fixé à 100€. Julien Barba et Alain Decurey ont rejoint Jean-Louis Coulet, Julien Bouquet, Denis Griffon et Thierry Andrey au bureau de l'association. Enfin les chasseurs, toujours enclins à jouer la sécurité, ont rappelé les règles essentielles à respecter sur le terrain : ne pas charger ses armes avant la prise de position sur le poste, la nécessité de bien rester au poste défini et l'obligation de respecter les angles de tir.

Larnod

De l'enthousiasme à la fête du village

ER 19/06/2015

Les jeunes pratiquantes du hip-hop avaient le rythme dans la peau.

La récente fête du village a bien mobilisé, et enthousiasmé, la population larnodienne. Démonstrations des activités proposées par les deux associations locales, ASCL et Larnod Loisirs (circuit pour enfants, boxe thaï, fitness, théâtre du Cabaret larnodien), jeux de plein air pour les enfants dans la cour de l'école, tours de calèches proposés par l'élevage Robert de Nancray avec, en invité vedette, Anisette, un cheval comtois très chouette, il y en avait pour tous les goûts à l'occasion de cette journée de détente. Cerise sur le gâteau, les participants à la fête ont pu bénéficier d'animations riches et variées : maquillages en tout genre, exposition de peinture à la chapelle... Une très belle démonstration de hip-hop a permis à de jeunes Larnodiennes de démontrer tout leur talent et les exercices de cardio-thaï-fitness réalisés en rythme ont montré à quel point les Larnodiens et Larnodiennes tenaient la forme. Le théâtre, aussi, était de sortie, grâce aux Marmitaines de Claire et Jean Martin qui sont venus s'offrir une répétition grandeur nature qui avait fière allure. Un regard, en chansons espiègle, tendre et malicieux sur le monde.

La journée s'est achevée autour d'un couscous apprécié de tous. Puis l'apéro-concert des Shadoks et la soirée dansante animée par Jean-Philippe Sala ont entretenu jusqu'au bout l'esprit de convivialité qui aura régné tout au long de cette journée exceptionnelle.

Un événement qui n'aurait pu se faire sans l'investissement et la générosité des bénévoles larnodiens et le soutien de la municipalité.

Larnod

Un dimanche pour se souvenir

03/05/2015

■ Autour d'Hugues Trudet, Pierre Jacquet, Jean-Marie Ligier et Louis Merle, vice-président de l'Association franc-comtoise des anciens combattants section Beure, Arguel, Larnod, Pugey, ont participé à cette journée de commémoration.

A l'occasion de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation, une trentaine de personnes, parmi lesquelles Pierre Jacquet, Jean-Marie Ligier, président de l'Amicale à la mémoire des résistants du groupe Guy-Mocquet et Hugues Trudet, maire de la commune, se sont réunies dimanche dernier.

Après un office religieux à la chapelle d'Arguel et un

Le maire a procédé à un dépôt de gerbe avant que Pierre Jacquet, président de l'Association franc-comtoise des anciens combattants (section Beure, Arguel, Larnod, Pugey) ne rappelle le martyr et le sacrifice de tous ceux qui ont été déportés. Pour se souvenir de celles et de ceux qui ont donné leur vie pour la liberté et ne jamais oublier la souffrance de ces hommes, de ces femmes et de ces en-

Questions à 22/05/2015

Jean-Marie Ligier

Président de l'Amicale à la mémoire du groupe de résistants Guy Mocquet

« C'était grandiose et émouvant »

Vous avez assisté, le 8 mai dernier, à la première représentation du spectacle « Ami Entends-tu ? » donné aux Invalides à Paris et inspiré de l'histoire du Groupe Guy Mocquet créé dès 1940 à partir de Larnod (lire notre édition du 16/03/2015). Qu'en avez-vous pensé ?
C'était à la fois grandiose et émouvant. Le fait d'entendre le nom de mon oncle, Paul Ligier, résonner dans la cour d'honneur des Invalides, avant le début du spectacle, a constitué vraiment un grand moment. Avec mon cousin Pascal, nous avons eu du mal à retenir nos larmes. Nous ne nous attendions pas à un hommage d'une telle ampleur. Certes, nous savions que les concepteurs du spectacle s'étaient inspirés de l'histoire du groupe, car ils étaient venus interviewer Paul Ligier l'an dernier, quelques mois avant son décès. Mais nous ne savions pas que le groupe Guy Mocquet allait ainsi servir de fil rouge aux deux heures et demie de spectacle. De la constitution du groupe en 1940, alors que mon oncle Paul n'avait que 17 ans, à la lecture de la lettre d'Henri Fertet, fusillé avec quinze autres membres du groupe à l'âge de 16 ans, à la Citadelle de Besançon, en septembre 1943.

■ Jean-Marie Ligier Photo P.L.

Peut-on espérer voir ce spectacle joué à Besançon, à la Citadelle par exemple ?
C'est bien sûr mon souhait et j'y travaille. Le préfet de région, Stéphane Fratacci, avec lequel j'ai pu échanger quelques mots dans le TGV qui nous conduisait à Paris, m'a dit qu'il souhaitait recevoir en préfecture les auteurs du spectacle, Domitie de Laroullière (arrière-petite-fille du Général de Gaulle), Antoine Dary et Antonin Le Guay. Pour les féliciter et envisager des actions d'éducation des jeunes à la citoyenneté.
De mon côté, je suis en train de contacter les différents partenaires (mairie de Besançon, Citadelle, musée de la Résistance et de la Déportation, rectorat, etc.) afin d'envisager la venue du spectacle à Besançon. Sachant qu'il devrait être prochainement joué à Colombey-les-Deux-Églises et au Luxembourg.

Quant à une éventuelle réédition du livre « L'histoire du groupe Guy Moquet », de Raymond Tourrain, paru en 1974 ?
Là aussi, ce serait une bonne idée. Mais chaque chose en son temps. Pour l'heure, nous préparons la cérémonie du 6 juin prochain à Longemaison où il s'agira de commémorer les Morts pour la France en Indochine et d'honorer Auguste Barrand pour ses faits de résistance.

P.L.

Contact de l'Amicale Guy Mocquet : pascal.ligier.pagesperso-orange.fr/

Larnod

Les orientations budgétaires au menu du conseil municipal

25/03/2015

A l'occasion du dernier conseil municipal de la commune, le principal sujet évoqué fut le débat d'orientations budgétaires. Il avait été proposé à l'occasion de la dernière campagne électorale pour les municipales et est prévu au règlement intérieur du conseil.

Destiné à renforcer la démocratie locale, il permet à chacun d'accéder aux informations budgétaires et financières communales et de s'exprimer sur les perspectives et les projets de la collectivité préalablement à l'établissement du budget. Il a porté autour des trois principaux budgets gérés par la commune : le budget communal, le budget assainissement et le budget du CCAS (Centre communal d'action sociale).

Aussi, les frais de formation des bénévoles de la bibliothèque ont été étudiés. En octobre 2009, la commune a signé une convention de partenariat avec le Département concernant la gestion de la bibliothèque municipale. Dans ce cadre, le Conseil général organise chaque année des journées de formation dont les frais pédagogiques sont assurés par le Département, la commune n'ayant à supporter que les frais de déplacement. La bibliothèque municipale étant gérée par des bénévoles, ses gestionnaires ne peuvent bénéficier de frais de déplacement, alors qu'ils contribuent à créer du lien social au sein du village en participant notamment aux activités pédagogiques organisées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

En guise de reconnaissance, le conseil municipal a proposé de leur rembourser les frais de déplacement sur une base inspirée du dispositif existant dans la fonction publique, à savoir 16 € par repas et 0,30 € par kilomètre pour l'usage du véhicule personnel.

Enfin, le changement au CCAS a été officialisé. Annonciat Michel-Amadry, seule candidate, remplace Anne Troncin comme représentante de la commune au CCAS.

Boulangerie cambriolée à Larnod

Larnod. La boulangerie « Le pain de la Diligence » située 2 Route Nationale à Larnod, a fait l'objet d'un casse avec effraction dans la nuit de dimanche à lundi. Les portes d'entrée en verre ont été brisées à l'aide d'une barre de fer. L'établissement avait déjà subi un cambriolage au cours de l'année 2009. Une enquête a été ouverte par les gendarmes de la compagnie de Besançon venus sur place constater les dégâts.